

Louhossoa



Luhuso

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

Conseil du 8 avril 2019

20190027

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean-Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA.

Etaient présents (11) : Isabelle ALZURI , Bernadette DUCLOS, Gilbert DUPUY, Pettan HAZARCA-SAPARRART, Jean-Pierre HARRIET, Alain HIRIART, Ximun LARRALDE, Bernadette MONGABURE, Marie-Dominique OSPITAL , Laurent ROUX, Marie-Claire SAINT-PIERRE.

Etaient excusés (4) : Carole IRIART-BONNECAZE, Jean-Louis JAUREGUIBERRY, Irène LARRONDE, Michel OLHAGARAY.

Secrétaire : ALZURI Isabelle

Vote des taux impôts locaux 2019

Le conseil adopte les taux d'imposition 2019 comme indiqué sur le tableau qui suit :

TAXES	Bases d'imposition effectives 2018	Taux 2018	Taux 2019	Augmentation Taux	Produit 2019
TAXE HABITATION	805 435 €	11.71 %	11.94 %	1.01	99 078 €
TAXE FONCIERE	582 533 €	12.52 %	12.77 %	1.01	77 373 €
FONCIER NON BATI	15 834 €	25.14 %	25.64 %	1.01	4 154 €
				TOTAL	180 605 €

Adopté à l'unanimité,

Pour copie conforme,
Louhossoa, le 9 avril 2019

Le Maire
JP HARRIET



COMMUNE : 350 LOUHOSSOA

ARRONDISSEMENT : 64 BAYONNE

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE CAMBO-LES-BAINS



N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2019

20190027

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2018 (1)	Taux d'imposition communaux de 2018 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2019 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
805 435	11,71	>>>	829 800	97 170
582 533	12,52	>>>	605 900	75 859
15 834	25,14	>>>	16 200	4 073
CFE.....		>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : (4)				
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (4b)				
Total :				177 102

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019 (5)

Produit nécessaire à l'équilibre du budget (6)	8 887	-	Produit de la CVAE (3)		-	TASCOM (10)		+ Product attendu de la majoration (4b)		Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)	180605		DCRTP (11)		Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)	180605
Total allocations compensatrices			Produit des IFER (8)			Prélèvement GIR (1)										

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3) (6)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (12) (8)	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES (10)	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 (5) (11)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
Taxe d'habitation.....	11,71	15,44	13,27	829 800	99 098
Taxe foncière (bâti).....	12,52	12,77	25,74	605 900	37 373
Taxe foncière (non bâti).....	25,14	25,74		16 200	4 154
CFE.....	>>>				

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A PAU

Le préfet,

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

le

MARIE-JOSE GUICHANDUT

A Le maire,



le 11 MARS 2019

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX



COMMUNE : 350 LOUHOSSOA
 ARRONDISSEMENT : 64 BAYONNE
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE CAMBO-LES-BAINS

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

Taxe d'habitation :	8 094
Taxe foncière (bâti) :	144
a. Personnes de condition modeste	40
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	609
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	0
Dotations pour perte de THLY :	

2. BASES NON TAXEES (14)

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	4 527
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	3 277

3. CVAE (15)

a. CVAE : part nette versée par les entreprises >>>

b. CVAE : part dégrévée >>>

c. CVAE : part relative aux exonérations compensées >>>

d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées >>>

4. PRODUIT DES IFR (8)

Éoliennes & hydroélectriques	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transmissions	
Stations radioélectriques	
Stations de Base	
Gaz - Stockage - Transport	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

	Taux moyens communaux de 2018, au niveau départemental		Taux 2018 des EPCI (col. 15 - col. 16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019 (col. 15 - col. 16)
	national	14		
Taxe d'habitation.....	24,54	24,19	9,21900	52,13
Taxe foncière (bâti).....	21,19	15,96	0,57800	52,40
Taxe foncière (non bâti).....	49,67	40,42	4,47600	119,70
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (7)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 :	
national	>>>
communal	>>>
Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	28,49

DIMINUTION SANS LIEN (18)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés